



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

jeudi 27 mars 2025

Victoire pour les blaireaux en Haute-Loire !

L'arrêté préfectoral prolongeant la période de vénerie sous terre du blaireau en Haute-Loire pour la période de chasse 2022-2023 a été annulé par le tribunal administratif de Clermont-Ferrand ce mardi 25 mars sur la requête de FNE Haute-Loire, FNE AURA et des associations partenaires ASPAS, AVES, One Voice et LPO AURA. Une belle victoire en faveur de la considération et du respect de la faune sauvage en Haute-Loire.

Une décision de justice en faveur des blaireaux et blaireautins

Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, par décision du 25 mars 2025, a annulé l'arrêté du Préfet de la Haute-Loire du 18 mai 2022 en tant qu'il autorisait une période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau du 1er juin au 10 septembre 2022.

FNE Haute-Loire et FNE AURA saluent cette décision qui reconnaît la carence de la Préfecture en matière d'information du public. Le tribunal juge en effet que la note de présentation qui accompagnait le projet d'arrêté préfectoral soumis à la consultation du public était insuffisante pour permettre la bonne participation du public, et notamment des associations de défense de l'environnement.

Cette victoire confirme le manque de données dont disposent les préfetures sur **l'espèce qui continue d'être chassée par diverses méthodes tout au long de l'année**. Les blaireaux, peu prolifiques, rendent pourtant de nombreux et précieux services et devraient être considérés comme des alliés.

Des arrêtés préfectoraux infondés et contraires aux intérêts de la biodiversité

En France, non seulement les blaireaux sont inquiétés par la chasse de la mi-septembre au 15 janvier, mais ils peuvent également subir une « **période complémentaire** » de **déterrage entre le 15 mai et l'ouverture de la chasse générale**, période de l'année où les jeunes non émancipés sont pourtant susceptibles d'être présents dans les terriers. Cette chasse, la vénerie sous terre, est particulièrement **violente et destructrice** non seulement des blaireaux, mais aussi de leur habitat qui est un refuge pour de nombreuses autres espèces, y compris protégées.

La mobilisation continue

Venir à bout de la vénerie sous terre du blaireau et sauver les blaireautins est un **combat permanent qui se gagne avant tout devant les tribunaux**. Chaque année, **FNE Haute-Loire et**

FNE AURA aux côtés d'associations partenaires remportent de nouvelles victoires et font ainsi reculer ce mode de chasse sordide dans le département.

La mobilisation paie et doit rester forte. L'objectif de demain est de venir à bout de la vénerie sous terre définitivement par un projet de loi **interdisant cette pratique**.

Contacts presse

- ➔ Léa ALLIBE, juriste bénévole de FNE Haute-Loire, 06.75.53.21.34.
- ➔ Norma JULLIEN CRAVOTTA, juriste salariée de FNE AURA, juriste.region@fne-aura.org.

Pour aller plus loin

- ➔ [La vénerie sous terre, un exemple criant de cruauté à la française](#)
- ➔ [Blaireau : 5 idées reçues qui ont la vie dure](#)

France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes est la fédération des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement en Auvergne-Rhône-Alpes. Nous sommes le porte-voix de 268 associations et de 70 000 citoyens engagés partout en Auvergne-Rhône-Alpes pour un #MondeVivable et #vivant. Retrouvons-nous sur www.fne-aura.org, [Instagram](#), [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [YouTube](#).